



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/32/19
9 novembre 2000

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Trente-deuxième réunion
Ouagadougou, 6-8 décembre 2000

**RAPPORT SUR LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME
DE TRAVAIL DE SURVEILLANCE ET D'ÉVALUATION 2000**

Table des matières

	Introduction.....	Page 2
I	Étude sur documents des projets de récupération et de recyclage: Suivi de la décision 31/15.....	Page 2
II	Ébauches de formats pour les rapports finals et les demandes de prolongation des projets de renforcement des institutions (RI): Suivi de la décision 31/16.....	Page 3
III	Rapport global d'achèvement de projet: Suivi de la décision 29/4(b).....	Page 3
IV	Rapport d'évaluation des projets de formation: Suivi de la décision 31/17... ..	Page 16
V	Rapport sur l'état de l'évaluation des projets de mousses.....	Page 18
VI	Étude sur documents de l'évaluation des projets de solvants.....	Page 19

Annexes

Annexe I	Ébauches des questionnaires sur le statu quo des projets de récupération et de recyclage
Annexe IIa	Rapport final pour les projets de renforcement des institutions
Annexe IIb	Format des demandes de prolongation pour les projets de renforcement des institutions
Annexe III	Format révisé des RAP pour les projets d'investissement, incluant le nouveau système d'évaluation générale

Introduction

1. Ce rapport a pour but de donner au Comité exécutif un sommaire des résultats de la mise en œuvre de la première partie du programme de travail de surveillance et d'évaluation 2000, approuvé à sa vingt-neuvième réunion (Déc. 27/11).
2. Le rapport comprend les principales sections suivantes:
 - (i) Étude sur documents des projets de récupération et de recyclage: Suivi de la décision 31/15
 - (ii) Ébauches de formats pour les rapports finals et les demandes de prolongation des projets de renforcement des institutions (RI): Suivi de la décision 31/16
 - (iii) Rapport global d'achèvement de projet: Suivi de la décision 29/4(b)
 - (iv) Rapport d'évaluation des projets de formation: Suivi de la décision 31/17
 - (v) Rapport sur l'état de l'évaluation des projets de mousses
 - (vi) Étude sur documents de l'évaluation des projets de solvants
3. Le rapport global sur les rapports d'achèvement de projet, reçus depuis le dépôt du dernier rapport global à la vingt-neuvième réunion du Comité exécutif en novembre 1999, est présenté à la section III. Il contient aussi des explications sur le système d'évaluation générale proposé pour les projets d'investissement, les calendriers de dépôt des RAP et des détails sur les modalités pratiques et légales de la retenue d'une portion des coûts administratifs jusqu'au dépôt du rapport d'achèvement de projet, incluant les données financières finales.
4. L'étude sur documents des projets de solvants est disponible en version intégrale, sur demande. Un résumé décrivant les principaux résultats, les enjeux d'évaluation et la méthodologie choisie pour la phase principale de l'évaluation est présenté à la section VI. L'étude peut également être consultée sur le site Web du Secrétariat (www.unmfs.org) dans la section 'Executive Committee'.

I Étude sur documents des projets de récupération et de recyclage: Suivi de la Décision 31/15

5. A sa trente-et-unième réunion, le Comité exécutif a décidé que:

"les agences d'exécution devraient s'informer auprès des gouvernements et/ou des centres nationaux de l'ozone sur l'état de tous les projets de récupération et de recyclage mis en œuvre afin de s'assurer qu'ils soient effectivement opérationnels. Les rapports devraient utiliser un format normalisé de cueillette de données aussi bien pour les utilisateurs d'équipements individuels que pour le sommaire des informations au niveau du projet." (Décision 31/15, para a)

6. Des ébauches de formats de questionnaires standardisés ont été préparées, tel qu'exigé, en consultation avec les agences d'exécution et les centres nationaux de l'ozone intéressés et ils figurent à l'Annexe I.

II Ébauches de formats pour les rapports finals et les demandes de prolongation des projets de renforcement des institutions (RI): Suivi de la décision 31/16

7. Le Comité exécutif a décidé, à sa trente-et-unième réunion, d'approuver temporairement un format révisé pour les rapports finals et les demandes de prolongation des projets de renforcement des institutions, tout en invitant les membres du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances à suggérer des améliorations qui seront discutées à la prochaine réunion du Sous-comité.

8. L'Australie, l'Inde, la Suède et le Japon ont transmis des observations ou des propositions. L'Australie appuie les formats adoptés à la dernière réunion du Comité exécutif, la Suède a proposé plusieurs améliorations et l'Inde et le Japon ont, chacun, proposé deux amendements.

9. Toutes les propositions ont été intégrées dans les formats révisés, présentés aux Annexes IIa et IIb de ce rapport; les changements sont indiqués en italique et en caractères gras.

10. Il est intéressant de noter que le Secrétariat a reçu plusieurs rapports finals et demandes de prolongation, dans les nouveaux formats. L'Uruguay et le Mexique les avaient déjà utilisés avant la dernière réunion du Comité exécutif. La majorité des 22 pays qui ont présenté des demandes de prolongation à la trente-deuxième réunion l'ont fait en utilisant les nouveaux formats pour le rapport final sur la phase précédente et pour la demande de prolongation. Les informations sont beaucoup plus riches et mieux structurées que dans les anciens formats et aucune difficulté n'a été signalée relativement à l'utilisation de ces nouveaux formats.

Recommandation sur les rapports finals et les demandes de prolongation (Projets RI)

Il est recommandé:

11. que le Comité exécutif approuve les formats révisés, avec les changements proposés par les pays mentionnés ci-dessus.

III Rapport global d'achèvement de projet, incluant le suivi de la décision 29/4(b)

a) Sommaire

12. Au 31 octobre 2000, les agences d'exécution et les agences bilatérales avaient déposé 455 rapports d'achèvement de projet (RAP) pour des projets d'investissement et 273 pour des projets ne portant pas sur des investissements, soit respectivement 61,6% et 60,8% des RAP exigés pour les deux catégories de projets, terminés au 31 décembre 1999. (Sans tenir compte des préparations de projet, ni des programmes de pays qui n'ont plus à fournir de RAP, conformément à la Décision 29/4).

13. Le total des RAP reçus en 2000 a beaucoup augmenté pour les deux catégories de projets. Cependant, à cause du nombre élevé de projets d'investissement terminés en 1999, le nombre total de RAP manquants dans cette catégorie a légèrement augmenté. Par contre, pour les projets ne portant pas sur des investissements, le total des RAP manquants a nettement baissé. Les

tableaux 1 et 2 fournissent des données plus détaillées, par agence, et des chiffres comparatifs pour la période de compte rendu précédente.

Tableau 1:
Sommaire des projets d'investissement

Agence	Projets terminés en date de décembre 1999	Total des RAP reçus pour des projets terminés en date de décembre 1999	RAP reçus durant la période de compte rendu ¹ (et l'an dernier)	RAP manquants (et l'an dernier)
France	4	3	3 (0)	1 (0)
Allemagne	1	1	0 (1)	0 (0)
BIRD	253	179 ²	62 (51)	72 (71)
PNUD	321	148 ⁶	101 ⁵ (23)	173 (156)
ONUDI	161	123 ³	34 ⁴ (47)	38 (50)
USA	1	1	1 (0)	0 (1)
Total	739	455	194 (122)	284 (277)

¹ Après la 29ème Réunion du Comité exécutif (du 1er décembre 1999 au 31 octobre 2000).

² En outre, la Banque mondiale a déjà déposé 3 RAP pour des projets terminés en 2000 (non-inclus dans le tableau 1).

³ En outre, l'ONUDI a déjà déposé 2 RAP pour des projets terminés en 2000 (non-inclus dans le tableau 1).

⁴ En outre, l'ONUDI a déposé 5 RAP pour des sous-projets (non-inclus dans le tableau 1).

⁵ En outre, le PNUD a déposé 2 RAP pour des sous-projets (non-inclus dans le tableau 1).

⁶ En outre, le PNUD a déposé 1 RAP pour un projet annulé (non-inclus dans le tableau 1).

Tableau 2
Sommaire des projets ne portant pas sur des investissements (excluant préparations de projet et programmes de pays)

Agence	Projets terminés en date de décembre 1999	Total des RAP reçus pour des projets terminés en date de décembre 1999	RAP reçus durant la période de compte rendu ⁸ (et l'an dernier)	RAP manquants (et l'an dernier)
Australie	6	0	0 (0)	6 (5)
Canada	12	12	12 (0)	0 (10)
Danemark	1	0	0 (0)	1 (1)
France	11	5	2 (1)	1 ⁹ (3)
Allemagne	4	0	0 (0)	4 (3)
BIRD	36	23	4 (11)	5 ¹⁰ (16)
Singapour	2	0	0 (0)	2 (2)
Afrique du Sud	1	1	0 (0)	0 (0)
Suisse	2	2	2 (2)	0 (2)
PNUD	132	63 ¹¹	38 (25)	69 (90)
PNUE	185	118 ¹²	67 (44)	50 ¹³ (87)
ONUDI	24	17 ¹⁴	10 (8)	7 (9)
USA	33	32 ¹⁵	27 (3)	1 (28)
Total	449	273	162 (92)	146 (257)

⁸ Depuis la 29ème Réunion du Comité exécutif (du 1er décembre 1999 au 24 octobre 2000).

⁹ Excluant 5 projets où des RAP ne sont pas exigés pour les activités de préparation de projet.

¹⁰ Excluant 8 projets où des RAP ne sont pas exigés pour les activités de préparation de projet.

¹¹ En outre, le PNUD a déposé 2 RAP pour 2 projets transférés (non inclus dans le tableau 6a).

¹² Excluant 2 RAP que le PNUE a déposé pour deux projets bilatéraux (Afrique du Sud et France.)

¹³ Excluant 17 projets où des RAP ne sont pas exigés pour des activités en cours

¹⁴ En outre, l'ONUDI a déposé un RAP pour un projet en Autriche qui n'était pas encore terminé en 1999

¹⁵ En outre, les États-Unis d'Amérique ont déjà déposé 6 RAP pour des projets terminés en 2000.

14. Depuis la vingt-neuvième réunion du Comité exécutif, toutes les agences d'exécution se sont efforcées de respecter le calendrier adopté pour le dépôt des RAP qui mettait l'accent notamment sur les secteurs d'évaluation. Au 31 octobre, le PNUD avait déposé 141 des 224 RAP exigés d'ici la fin de l'année. La Banque mondiale a déposé 47 des 54 RAP en retard, l'ONUDI 9 sur 18 et le PNUE en a déposé nettement plus que prévu. Toutefois il reste encore plusieurs RAP à remettre, notamment par le PNUD qui a déposé le plus grand nombre de RAP mais qui avait aussi le plus important retard, comme l'indique le tableau 3. Le PNUD a déclaré sa ferme intention, dans une télécopie du 7 novembre 2000, de respecter pleinement le calendrier adopté à Beijing et de remettre 54 autres RAP pour des projets d'investissement et 29 RAP pour des projets ne portant pas sur des investissements, d'ici le 31 décembre 2000.

**TABLEAU 3: CALENDRIER ADOPTÉ À LA 29^e RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF
POUR ÉLIMINER LE RETARD DANS LES RAP
CALENDRIER DE DÉPOT DES RAP DU PNUD**

	Investissement		Non-Investissement		Total		Solde jusqu'au 30 septembre 2000
	RAP à remettre	RAP reçus	RAP à remettre	RAP reçus	RAP à remettre	RAP reçus	
31 déc. 1999	30 (mousse)	33 (mousse)	0	0	30	33	+3
15 jan 2000	10 (mousse)	8 (mousse)	6 (formation)	6 (formation)	16	14	-2
31 mars 2000	16 (mousse)	16 (mousse)	14	15 (R&R)	30	31	+1
30 juin 2000	30	20	18	11	48	31	-17
30 sept 2000*	35	25	15	7 TAS	50	32	-18
31 déc. 2000	35		15		50		N/D.
Total	156	102	68	39	224	141	-33

*Incluant RAP déposés jusqu'au 31 octobre 2000.

CALENDRIER DE DÉPOT DES RAP DU PNUE

	RAP à remettre	RAP reçus	Solde
Décembre 1999	2 (formation)	3 formation (Nov. 1999)	+1
Janvier 2000	25 (assistance technique)	57 (Nov. 1999)	+32

CALENDRIER DE DÉPOT DES RAP DE LA BANQUE MONDIALE

	RAP à remettre	Observation	RAP reçus	Solde jusqu'au 31 octobre 2000
Jan	4 Compresseurs (incl. Clim.d'auto.)		4 (Comp. Clim.d'auto.)	0
Fév	10 mousse (avant 1999)		10 mousse	0
Mars	7 mousse (avant 1999)		7 mousse	0
Juin	16 assistance technique, 18 mousse (1999)	Seulement 6 TAS manquants	4TAS, 14 mousse	-6
Juillet	3 solvants		3 SOL	0
Août	1 halons		1 HAL	0
Sept	5 aérosols		4 ARS	-1
Total	64	54	47	-7

*La Banque a déposé en outre: 3 RAP en janvier, 6 RAP en mars, 6 RAP en juin et 9 RAP en octobre 2000 qui ne figurent pas dans ce calendrier de dépôt de RAP pour janvier, mars, juin, juillet août ou septembre.

CALENDRIER DE DÉPÔT DES RAP DE L'ONUDI

	RAP à remettre	Observation	RAP reçus	Solde jusqu'en juillet 2000
mi-jan 2000	5 (récupération et recyclage)	5 R&R manquants	5 R&R	0
Fév 2000	10 mousse	Seulement 9 manquants	2 reçus en mai	-7
Mars 2000	10 mousse et 2 (compresseurs)	2 RAP manquants pour les compresseurs et plus aucun pour les mousses	1 compresseur	-1
Juillet 2000	3 solvants	Seulement 2 manquants	1 SOL	-1
Total*	30	18 PCRs manquants	9	-9

*ONUDI a déposé en outre: 1 RAP en janvier, 5 RAP en mai, 8 RAP en juin, 1 RAP en juillet, 4 RAP en août, 6 RAP en septembre et 2 RAP en octobre 2000 qui ne figurent pas dans ce calendrier de dépôt de RAP pour mai, juin ou juillet.

b) Analyse des rapports d'achèvement de projet reçus et manquants pour les projets d'investissement

15. A la fin 1999, le PNUD avait terminé 321 projets d'investissement pour lesquels il avait déposé 148 RAP (soit 46,1% du total). Au 31 octobre 2000, l'ONUDI avait terminé 161 projets pour lesquels il avait déposé 123 RAP (soit 76,4%); la Banque mondiale avait terminé 253 projets et déposé 179 RAP (soit 70,8%). L'Allemagne et les États-Unis avaient, chacun, terminé un projet et déposé un RAP (soit 100%) et la France avait terminé 4 projets et déposé 3 RAP (soit 75%).

Tableau 4
RAP reçus et manquants pour les projets d'investissement,
par agence d'exécution, par secteur et par année

Agence	Secteur	RAP reçus				RAP manquants					
		1998	1999	2000	Total	Avant1997	en 1997	En 1998	en 1999	en 2000	Total
PNUD	Aérosols	1	-	9	10	2	-	-	-	1	3
	Mousses	20	32	55	107	1	2	22	22	73	120
	Halons	-	-	3	3	-	1	-	-	-	1
	Réfrigération	1	22	2	25	1		4	6	24	35
	Solvants	3	-	-	3	2	2	6	-	4	14
	Total	25	54	69	148	6	5	32	28	102	173
ONUDI	Aérosols	6	6	8	20	-	-	2	-	3	5
	Mousses	7	23	2	32	-	-	-	6	1	7
	Halons	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-
	Réfrigération	10	27	10	47	-	-	-	10	15	25
	Solvants	4	14	5	23	-	-	1	-	-	1
	Total	28	70	25	123	-	-	3	16	19	38
Banque mondiale	Aérosols	4	6	4	14	-	-	1	2	-	3
	Mousses	12	31	29	72	1	1	2	8	13	25
	Halons	2	1	1	4	-	-	-	1	1	2
	Secteurs multiples	-	1	-	1	-	1	-	-	-	1
	Autres	-	-	2	2	-	-	-	-	-	-
	Production	1	-	-	1	-	-	-	-	1	1
	Réfrigération	13	29	21	63	-	1	4	21	11	37
	Solvants	13	6	3	22	1	-	1	-	1	3
	Total	45	74	60	179	2	3	8	32	27	72
Bilatérales	Mousses	-	-	3	3	-	-	-	-	-	-
	Halons	-	-	1	1	-	-	-	-	-	-
	Réfrigération	-	1	-	1	-	-	-	-	1	1
	Total	-	1	4	5	-	-	-	-	1	1
Grand Total		98	199	158	455	8	8	43	76	149	284

16. La grande majorité des RAP provenait des projets de mousses terminés, suivis par les projets de réfrigération mais le nombre de RAP manquants dans ces deux secteurs est encore élevé, notamment pour les projets de mousses du PNUD. Le deuxième plus important secteur pour les RAP reçus et manquants est celui de la réfrigération. Le retard dans les RAP des projets d'investissement initiaux, terminés avant la fin de 1996, a été ramené à 16 (67 l'an dernier).

17. Dans les prochains paragraphes de la section b), les chiffres diffèrent légèrement de ceux de l'analyse précédente car ils reflètent seulement les 188 RAP reçus avant le 24 octobre 2000 tandis que le sommaire de la section a) comptabilise les 194 RAP reçus au 31 octobre 2000.

18. Les 188 RAP reçus en date du 24 octobre 2000 représentent des projets terminés dans 26 pays. Une large part de ces rapports d'achèvement (64,3%) portent sur des projets mis en œuvre dans cinq pays (République populaire de Chine, Inde, Indonésie, Malaisie et Thaïlande).

19. L'élimination des ODS dans les projets qui font l'objet de ces rapports d'achèvement a été réalisée tel que prévu dans la plupart des projets d'investissement, le total déclaré étant légèrement supérieur au montant prévu. Toutefois les renseignements contenus dans les RAP sont souvent incomplets ou incohérents. Dans de nombreux cas, les données sur la production des unités et la consommation d'ODS, avant et après la reconversion, sont incomplètes. En outre, les données sur les ODS incluses dans les RAP diffèrent légèrement des données sur les ODS indiquées dans le rapport périodique de 1999 (voir tableau 5 ci-dessous).

Tableau 5
Élimination des ODS

Agence	Nombre de projets	RAP		Rapports périodiques de 1999		Différence entre RAP et/ou Rapport périodique	
		ODP à éliminer	ODP éliminées	ODP à éliminer	ODP éliminées	ODP à éliminer	ODP éliminées
France	3	93.00	51.00	93.00	-	0,00%	100%
BIRD	55	4 330,04	4 332,60	4 363,92	4 391,95	-0,78%	-1,35%
PNUD	95	4 434,68	4 449,78	4 445,00	4 445,00	-0,23%	0,11%
ONUDI	35	2 483,00	2 480,00	2 269,50	2 201,35	9,41%	12,66%
Total	188	11 340,72	11 313,38	11 171,42	11 038,30	1,52%	2,49%

20. Les retards de mise en œuvre des projets varient considérablement dans les rapports d'achèvement de projets. Sur 188 projets, 43 ont été terminés avant la date prévue, 5 à l'échéance, 135 présentaient des retards de un à 84 mois et 5 RAP ne mentionnaient pas la date d'achèvement. Dans 100 projets, les retards dépassaient 12 mois. Les retards ne sont pas attribuables à des secteurs ou des agences d'exécution en particulier. Ils tendent à être plus longs dans les grands projets. Les retards moyens, signalés dans les RAP qui font référence aux dates d'achèvement prévues approuvées initialement, sont plus longs que les retards indiqués dans les rapports périodiques de 1999 qui utilisent les dates d'achèvement prévues selon la proposition ou les dates d'achèvement révisées lors des vingt-deuxième et vingt-huitième réunions du Comité exécutif (voir tableau 6).

Tableau 6
Retards de mise en œuvre

Agence	Nombre de projets	Retards moyens des RAP (mois)	Retard moyen dans les rapports périodiques de 1999 (mois)	
			D'après les dates d'achèvement prévu révisées	D'après les dates d'achèvement prévu dans la proposition
France	3	30,67	21,97	21,97
BIRD	55	17,28	5,93	16,80
PNUD	95	10,70	11,22	11,22
ONUDI	35	8,68	7,15	7,15
Total	188	12,61	9,14	12,28

21. Pour les surcoûts d'exploitation signalés dans les RAP, les dépenses réelles dépassaient, en moyenne, les dépenses prévues. La Banque mondiale a rapporté des surcoûts d'exploitation réels, incluant le financement de contrepartie, supérieurs d'environ 400% aux dépenses prévues pour un nombre de projets dans lesquels peu ou pas de surcoûts étaient admissibles et approuvés. Les dépenses réelles, assumées par les entreprises concernées, sont assez importantes, notamment pour 4 projets de réfrigération en Chine qui représentent 95% de la différence notoire entre les surcoûts approuvés et les surcoûts réels, déclarés pour les projets de la Banque mondiale. L'ONUDI a signalé un dépassement de 1% par rapport aux dépenses prévues. Seuls 47 RAP (25%) sur les 188 RAP reçus fournissaient des listes des coûts d'exploitation; 67 RAP (35,6%) n'ont pas fourni ces détails et 74 RAP (39,4%) ont répondu à la question par "Ne s'applique pas". Sur les 47 RAP qui ont fourni des listes détaillées, 41 RAP (87%) ont fourni des détails sur les coûts réels par unité et le nombre réel d'unités. Cependant, 13 des 47 RAP reçus (30%) présentaient des incohérences entre les différents tableaux de données (voir tableau 7).

Tableau 7
Surcoûts d'exploitation

Agence	Nombre de projets	Coûts d'exploitation approuvés (\$ US)	Coûts d'exploitation réels (\$ US)	Listes détaillées des coûts d'exploitation		
				Fournies	Non fournies	"Ne s'applique pas"
France	3	25 500	25 500	-	1	2
BIRD	55	1 966 506	7 866 069	29	6	20
PNUD	95	2 228 212	2 225 115	2	49	44
ONUDI	35	1 529 370	1 636 501	16	11	8
Total	188	5 749 588	11 753 185	47	67	74

22. Les RAP des projets d'investissement doivent faire rapport sur la destruction ou l'élimination des équipements. Sur les 188 RAP reçus, 126 seulement (67%) contenaient ces renseignements, parfois incomplets; 30 (16%) n'ont rien mentionné et 32 (17%) ont indiqué "Ne s'applique pas" (voir Tableau 8).

Tableau 8
Destruction des équipements

Agence	Nombre de projets	Détails sur les équipements détruits			Types de renseignements fournis dans les 126 RAP qui contenaient des détails					
		Fournis	Non fournis	"Ne s'applique pas"	Nom de l'équipement détruit	Description de l'équipement détruit	Méthode d'élimination	Date d'élimination	Mention de qui a fait la mise en œuvre	Destruction certifiée par
France	3		1	2						
BIRD	55	43	6	6	43	37	43	42	39	39
PNUD	95	75	3	17	72	75	75	74	72	69
ONUDI	35	8	20	7	8	5	8	8	7	5
Total	188	126	30	32	123	117	126	124	118	113

23. Les RAP fournissent une évaluation générale de la mise en œuvre des projets par les agences d'exécution. 46% des projets d'investissement portaient la mention satisfaisante ou très satisfaisante; 52% la mention satisfaisante quoique non conforme à la prévision et seulement 1% portaient la mention insatisfaisante et inacceptable (voir Tableau 9). Ces catégories requièrent des définitions plus nettes et d'ordre quantitatif afin de pouvoir être utilisées de manière objective et non-ambigüe, comme le propose le nouveau système d'évaluation générale dans le format révisé du RAP, présenté à la Section 2 de l'Annexe III de ce document.

Tableau 9
Évaluation générale de la mise en œuvre des projets par les agences, indiquée dans les RAP

Évaluation	France	BIRD	PNUD	ONUDI	Total	% du total
Très satisfaisante, plus que prévu	-	2	22	6	30	16%
Satisfaisante tel que prévu	-	22	21	14	57	30%
Satisfaisante quoique pas comme prévu	3	28	52	15	98	52%
Insatisfaisante, moins que prévu	-	2	-	-	2	1%
Inacceptable	-	1	-	-	1	1%
Total	3	55	95	35	188	100%

c) Rapports d'achèvement pour les projets ne portant pas sur des investissements

24. Le plus grand nombre de RAP reçus et manquants porte sur des projets d'assistance technique, mis en œuvre surtout par le PNUD et le PNUE. Le retard dans les RAP des projets de formation, mis en œuvre surtout par le PNUE, est pratiquement éliminé; pour les projets bilatéraux de formation, il manque encore 7 RAP et le nombre de RAP reçus est nettement plus élevé que l'an dernier, notamment en provenance des États-Unis.

25. Conformément à la décision 29/4, les programmes de pays, la préparation de projet et les activités récurrentes du PNUE, incluant le réseautage, n'ont plus à remettre de RAP. D'après la même décision, les projets de renforcement des institutions font désormais l'objet d'un rapport présenté conjointement avec la demande de prolongation et, à l'avenir, ces rapports seront comptabilisés comme des RAP.

Tableau 10

**Rapports d'achèvement de projet reçus et manquants pour les projets
ne portant pas sur des investissements**

Agence	Secteur	RAP reçus selon calendrier annuel				RAP manquants					
		1998	1999	2000	Total	Avant 1997	In 1997	In 1998	In 1999	In 2000	Total
PNUD	Démonstration	-	-	5	5					1	1
	Renforcement des institutions ¹⁷	1	-	-	1	1	8	5	10	2	26
	Assistance technique	-	6	27	33	14	4	6	12	6	42
	Formation	-	18	6	24	-	-	-	-	-	-
	Total	1	24	38	63	15	12	11	22	9	69
PNUE	Renforcement des institutions ¹⁷	-	10	-	10			1	2	6	9
	Assistance technique	1	61	3	65	7	4	5	9	11	36
	Formation	8	34	1	43				1	1	2
	Total	9	105	4	118	7	4	6	12	18	47
ONUDI	Démonstration	-	-	-	-	-	-	-	-	2	2
	Renforcement des institutions ¹⁷	-	2	-	2	-	-	-	-	-	-
	Assistance technique	-	6	7	13	3	-	1	-	1	5
	Formation	-	1	1	2	-	-	-	-	-	-
	Total	-	9	8	17	3	-	1	-	3	7
Banque mon-diale	Démonstration	1		-	1	-	-	-	-	-	-
	Renforcement des institutions ¹⁷	1	5	-	6	-	-	-	1	-	1
	Assistance technique	4	5	4	13	3	-	-	1	-	4
	Formation	-	3	-	3	-	-	-	-	-	-
	Total	6	13	4	23	3	-	-	2	-	5
Bilatérale	Démonstration	5	5	6	16	-	-	-	-	-	-
	Renforcement des institutions ¹⁷	-	-	1	1	1	-	-	-	-	1
	Assistance technique	-	-	13	13	4	-	1	1	-	6
	Formation	1	3	18	22	5	1	1	-	-	7
	Total	6	8	38	52	10	1	2	1	-	14
Grand Total		22	159	91	273	38	17	20	37	30	142¹⁶

¹⁶Plus 4 projets, déclarés comme terminés dans les rapports périodiques des agences d'exécution mais sans indication de la date d'achèvement, (UNEP [3] et agence bilatérale [1]).

¹⁷les rapports sur le renforcement des institutions seront recombabilisés pour tenir compte des rapports finals, reçus avec les demandes de prolongation.

26. L'analyse de contenu, présentée dans cette section, s'appuie uniquement sur les 142 RAP de projets ne portant pas sur des investissements, reçus en date du 24 octobre 2000, tandis que le sommaire du tableau 2 comptabilise les 20 autres RAP, reçus en date du 31 octobre 2000.

27. Le total des dépenses réelles représente 98,3% des dépenses prévues, ce qui témoigne de légères économies générales. L'élimination d'ODS, résultant de projets d'assistance technique et de démonstration, est supérieure de 12% au montant prévu (voir Tableau 11).

Tableau 11
Budgets et élimination d'ODS d'après les RAP reçus pour les projets
ne portant pas sur des investissements

Agence	Nombre de projets	Fonds approuvés (US\$)	Fonds réels (US\$)	Retards moyens (mois)	ODS éliminées par des projets TAS et DEM (tonnes ODP) ¹⁸	
					Approuvées	Réelles
Bilatérale	24	4 854 609	4 713 689	5,47	52,6	127,2
BIRD	3	1 789 300	1 761 876	14,21	130	316
PNUD	35	3 144 985	3 060 545	15,5	163,2	106,9
PNUE	67	7 842 500	7 787 109	4,96	-	-
ONUDI	13	1 497 775	1 483 861	3,91	145,16	-
Total	142	19 129 169	18 807 080	8,72	490,96	550,1

¹⁸Plusieurs projets d'assistance technique et de démonstration ont fait rapport sur l'élimination des ODS (Banque mondiale (2), PNUD (4), ONUDI (6 avec élimination réelle d'ODS encore inconnue) et bilatérales (6))

28. Les retards enregistrés dans la mise en œuvre des projets varient beaucoup. Sur les 142 projets ne portant pas sur des investissements, 19 furent terminés avant la date prévue, 42 à l'échéance et 76 projets affichaient des retards allant de un à 55 mois. 5 RAP n'indiquaient aucune date d'achèvement de projet, ni date prévue. Dans 31 projets, les retards dépassaient 12 mois. Aucune tendance notoire ne se dégage de ces retards. Le retard moyen pour les projets ne portant pas sur des investissements est de 8,72 mois par rapport à la date d'achèvement prévue.

29. 8 RAP ne contenaient aucune évaluation générale. 66% des projets portaient la mention Satisfaisante ou Très satisfaisante; 24% Satisfaisante, en dépit du fait que ce n'était pas tel que prévu et seulement 4% Insatisfaisante et aucun Inacceptable (voir tableau 12).

Tableau 12
Évaluation générale des projets ne portant pas sur des investissements par les agences

Évaluation	BIRD	PNUD	PNUE	ONUDI	Bilatérale	Total	% du total
Très satisfaisante, plus que prévu	1	2	-	1	8	12	8%
Satisfaisante tel que prévu	1	10	60	7	5	83	58%
Satisfaisante quoique pas comme prévu	1	20	6	4	3	34	24%
Insatisfaisante, moins que prévu	-	3	-	1	1	5	4%
Inacceptable	-	-	-	-	-	-	0%
Non fournie	-	-	1	-	7	8	6%
Total	3	35	67	13	24	142	100%

d) Qualité des RAP reçus pour les projets ne portant pas sur des investissements

30. Certains progrès ont été réalisés pour fournir des RAP plus complets. Les éléments principaux manquent moins souvent que dans la période de compte rendu précédente. Des problèmes persistent notamment dans les informations sur les surcoûts d'exploitation et la destruction ou l'élimination des équipements (voir Tableau 13).

Tableau 13
Informations fournies par les RAP des projets d'investissement reçus
durant la période de compte rendu présente (et précédente)

	Fournies		Non fournies		"Ne s'applique" ¹⁹	
	Nombre de projets	Pourcentage %	Nombre de projets	Pourcentage %	Nombre de projets	Pourcentage %
Liste de la consommation annuelle	163 (90)	86 (74)	25 (30)	14 (24)	0 (2)	0 (2)
Liste des équipements essentiels	174 (105)	93 (86)	14 (17)	7 (14)	0 (0)	0 (0)
Détails des coûts d'exploitation	47 (47)	25 (38)	67 (47)	36 (39)	74 (28)	39 (23)
Liste des équipements détruits	126 (70)	67 (57)	30 (31)	16 (26)	32 (21)	17 (17)

¹⁹Selon les indications des agences d'exécution

31. La qualité des RAP reçus s'est relativement améliorée quant aux explications sur les retards et les problèmes rencontrés, à l'évaluation générale et aux leçons retenues. Dans un certain nombre de cas, notamment dans les RAP provenant de la Banque mondiale, l'analyse fournie était cohérente et fouillée. Les États-Unis ont préparé des leçons retenues utiles dans les projets de climatiseurs d'automobiles, de réfrigération commerciale et de halons qui sont intéressantes pour l'examen de nouveaux projets. Les RAP du PNUD se sont améliorés dernièrement mais varient encore en termes de qualité et d'exhaustivité et les RAP de l'ONUDI sont trop souvent effectués de manière assez formaliste (évaluations et leçons retenues similaires dans plusieurs projets, les chiffres correspondent automatiquement à ceux du document de projet et les problèmes rencontrés sont peu discutés).

32. La transparence accrue de quelques RAP récents permet de mettre en lumière certains problèmes; par exemple, dans deux projets de réfrigération en Chine, elle a conduit à des discussions de suivi constructives entre le Secrétariat, les agences d'exécution, SEPA et les entreprises concernées.

33. Dans le cadre des études sur documents de 18 projets de compresseurs et de 48 projets de solvants ainsi que durant l'évaluation continue des projets de mousses, les RAP reçus ont fait l'objet de certaines critiques par les consultants externes qui ont relevé des variations importantes dans la qualité, en termes d'exhaustivité, de clarté et de cohérence. Bien souvent, les RAP ne contenaient pas suffisamment de données pour se faire une idée claire des résultats accomplis,

des problèmes rencontrés et des leçons retenues pendant la mise en œuvre du projet (voir aussi la section pertinente dans le Sommaire de l'étude sur documents pour les projets de solvants terminés, au chapitre VI de ce document). Après réception des études sur documents, les agences d'exécution ont transmis des observations importantes et les efforts se poursuivent pour compléter les informations manquantes.

34. La participation des entreprises à la préparation des RAP semble demeurer l'exception, sauf dans le cas de la Banque mondiale qui exige de toutes les entreprises qu'elles remettent une première ébauche du RAP et qui retient une portion du solde de financement jusqu'à la remise du document. En dépit de demandes répétées, les agences d'exécution reçoivent rarement des observations des gouvernements. Même les centres nationaux de l'ozone actifs et bien organisés ne conservent aucune documentation sur les RAP des projets terminés dans leurs pays.

e) Format révisé des RAP pour les projets d'investissement et nouveau système d'évaluation générale

35. Le format révisé des RAP pour les projets d'investissement a déjà été présenté et pris en note à la trentième réunion du Comité exécutif. Quelques mises au point et essais restaient à effectuer pour la section sur l'évaluation générale (Décision 30/8). C'est désormais chose faite et les agences d'exécution ont été consultées lors d'une réunion de coordination inter-agences qui s'est tenue à Montréal, au début septembre. Les résultats de ces travaux et de ces consultations ont été intégrés au format révisé. La Section 2 proposée "Critères et système de notation pour l'évaluation générale" répond aussi à la Décision 23/8(g) qui demandait au Secrétariat de développer, en coopération avec les agences d'exécution, des critères de mesure de la réussite du projet et de les soumettre à l'approbation du Comité exécutif.

36. Lors de discussions avec les agents financiers de la Banque mondiale à leur réunion de Washington en mai 2000, l'aspect pratique du tableau des surcoûts d'exploitation a été remis en question et des améliorations ont été proposées; elles furent rediscutées et finalisées à la réunion de coordination inter-agences, mentionnée ci-dessus.

37. Un certain nombre d'améliorations éditoriales ont été faites durant la préparation du format du RAP pour son utilisation comme dossier de base de données. A l'avenir, les RAP reçus au Secrétariat seront transcrits automatiquement à partir d'un document Word amélioré et convivial que le Secrétariat remettra à toutes les agences d'exécution, avec des directives d'utilisation, rédigées par la Banque mondiale.

f) Calendrier de dépôt des rapports d'achèvement de projet en 2001

38. Afin de mieux coordonner le dépôt des RAP avec les exigences des études sur documents et des évaluations sur le terrain prévues en 2001 et pour éliminer le retard subsistant dans les RAP manquants, l'Administrateur principal chargé de la surveillance et de l'évaluation a préparé, en consultation avec les agences d'exécution, un calendrier de dépôt des RAP qui figure au tableau 14.

Tableau 14
Calendrier de dépôt des RAP manquants pour 2001*

	Calendrier	Secteur	RAP projets d'investissement	RAP projets non-investissement
PNUD	31 mars 01	Le PNUD concentrera sur les RAP de mousses jusqu'au 15 fév. 2001 et livrera les RAP de solvants manquants d'ici le 31 jan. 2001 et les 3 RAP des aérosols et celui sur les halons d'ici la fin février 2001. Ensuite, les RAP manquants seront surtout dans les secteurs des mousses et de la réfrigération.	30	10
	30 juin 01		30	10
	30 sept 01		30	10
	31 déc. 01		29	10
	Total		119	40
PNUE	Calendrier	Secteur	RAP projets d'investissement	RAP projets non-investissement
	31 jan. 01	TAS		20
	31 jan. 01	Formation		2
	Total			22
ONUDI	Calendrier	Secteur	RAP projets d'investissement	RAP projets non-investissement
	31 jan. 01	Mousses	7	
	31 mars 01	Aérosols**	2	
	31 mars 01	Réfrigération	22	
	31 juil. 01	Réfrigération	2	
	Total		33	
BIRD	Calendrier	Secteur	RAP projets d'investissement	RAP projets non-investissement
	31 jan. 01	Mousses(13)*** Solvants (2) Compresseurs (3)	18	
	31 fév. 01	Halons (0) Réfrigération (5) Tous les secteurs (5)	10	
	31 mars 01	Tous les secteurs	10	
	31 avril 01	Aérosols (3) Tous les secteurs (10)	13	
	31 mai 01	Tous les secteurs	6	
	31 juin 01	TAS (2) INS (2)		4
	31 juil. 01	Mousses (1) Tous les secteurs (7) TAS (1)	8	1
	Total		67	5

*Ce tableau présente les RAP manquants pour des projets terminés au 31 décembre et tient compte du nombre de RAP manquants au 31 octobre 2000. En 2001, les agences d'exécution remettront, en dehors de ce calendrier, des RAP pour les projets terminés en 2000 et jusqu'au 30 juin 2001.

**Les rapports d'achèvement sur deux autres projets d'aérosols au Kenya sont en attente du règlement de problèmes d'entrepôt.

***Certains projets de mousses auront des RAP à déposer avant janvier 2000.

39. Compte tenu des améliorations apportées pour réduire le retard dans le dépôt des RAP pour la période de compte rendu (voir Tableau 3) et étant donné les engagements pris par les agences d'exécution pour continuer à réduire et finalement éliminer ces retards au cours de la prochaine année (voir Tableau 14), la proposition de retenir une partie des coûts d'appui jusqu'au dépôt du RAP, faite à la vingt-neuvième réunion du Comité exécutif, n'est pas reprise ici. Toutefois, si le calendrier pour la fin 2000 et 2001 n'était pas respecté, il conviendrait d'envisager à nouveau une proposition de ce type à la dernière réunion du Comité exécutif en 2001. Dans une telle éventualité, il faudrait alors discuter des réserves juridiques et pratiques, émises par le PNUD à l'encontre d'une telle mesure.

40. Par ailleurs, il est proposé que le Comité exécutif puisse autoriser les agences d'exécution à retenir une portion du financement du projet jusqu'à ce que l'entreprise fournisse la preuve de la destruction des équipements, selon les lignes directrices préparées par le Secrétariat en consultation avec les agences d'exécution, et remette à l'agence les données nécessaires à la préparation d'un RAP de bonne qualité. Ceci pourrait faire partie des surcoûts d'exploitation, s'ils ne sont pas entièrement utilisés pour couvrir les coûts d'investissement. Une telle mesure représenterait un incitatif pour les entreprises et fournirait aux agences d'exécution un outil pour accélérer l'achèvement du projet qui inclut la destruction ou l'élimination des équipements à base d'ODS, conformément à la Décision 28/2. A l'achèvement du projet, l'entreprise devrait aussi mettre à la disposition de l'agence d'exécution les données nécessaires à la préparation d'un RAP de qualité. Les expériences de la Banque mondiale qui retient une portion du financement de projet jusqu'à la remise d'une ébauche de RAP par l'entreprise, devraient servir de modèle.

g) Recommandations

41. Le Comité exécutif pourrait :

- (a) Prendre note du format révisé du RAP pour les projets d'investissement et du nouveau système d'évaluation générale, contenu dans sa Section 2. Le nouveau format sera utilisé à partir du 1er janvier 2001.**
- (b) Prendre note du calendrier de dépôt des RAP manquants pour 2001.**
- (c) Autoriser les agences d'exécution à retenir une portion des fonds de financement pour les surcoûts d'exploitation, s'ils ne sont pas entièrement utilisés pour couvrir les coûts d'investissement, jusqu'à ce que les entreprises fournissent la preuve de la destruction de l'équipement, selon les lignes directrices préparées par le Secrétariat en consultation avec les agences d'exécution, et remettent à l'agence d'exécution les données nécessaires à la préparation d'un RAP de bonne qualité.**

IV Rapport d'évaluation des projets de formation: Suivi de la décision 31/17

42. La décision 31/17, para 36(d) du Comité exécutif demandait à l'Administrateur principal chargé de la surveillance et de l'évaluation de préparer une recommandation sur l'évaluation des

projets de formation pour la trente-deuxième réunion, en tenant compte des observations des membres du Comité exécutif et des pays visés par les évaluations ainsi que de toute autre observation provenant des agences d'exécution.

43. Les centres nationaux de l'ozone du Ghana, de l'Uruguay et de l'Argentine ont transmis des observations sur les études de cas nationales. Les corrections proposées dans le cas du Ghana et de l'Uruguay ont été intégrées aux versions finales, tandis que l'Argentine n'a proposé aucun changement. Les dix études de cas (Argentine, Ghana, Kenya, Malaisie, Namibie, Sénégal, Trinidad & Tobago, Ouganda, Uruguay et Zimbabwe) sont disponibles sur demande et peuvent également être consultées sur le site Web du Secrétariat (www.unmfs.org), sous la rubrique 'Executive Committee'.

44. La République populaire de Chine, l'Australie, le Japon et le PNUE ont transmis des observations sur les recommandations contenues dans le rapport de synthèse (document UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/20). Ces observations et les propositions faites à la onzième réunion du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances ont été intégrées aux recommandations présentées ci-dessous.

Principales recommandations sur les projets de formation évalués

Il est recommandé:

45. que toutes les futures activités qui ne portent pas sur des investissements et qui sont reliées au secteur de l'entretien des équipements de réfrigération dans les pays à faible volume de consommation (telles que la formation des techniciens aux pratiques exemplaires d'entretien et la formation des services de douane) continuent à faire partie du plan de gestion des frigorigènes afin de les placer dans le cadre d'un plan complet d'élimination sectorielle. *Dans les autres pays, des projets comme la formation de techniciens et d'agents de douane seraient préparés dans le cadre d'une stratégie nationale à long terme pour le secteur de la réfrigération et examinés conformément à la Décision 31/48, partie C.* Lors de la préparation de nouveaux PGF et pendant la mise en œuvre des PGF approuvés, les activités de formation visant le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération et les agents de douane devraient s'appuyer sur les résultats d'activités de formation antérieures. Il faudrait aussi songer à renforcer les associations industrielles et les impliquer plus étroitement dans la préparation et la mise en œuvre des projets.

46. *de continuer, pendant la période de conformité, à améliorer la capacité des CNO à développer des politiques et des règlements nationaux pour la surveillance et le contrôle de la consommation et du commerce des ODS et des équipements à base d'ODS.*

47. d'encourager les pays à élaborer un système d'accréditation, par voie de règlements et autres politiques appropriés, afin de reconnaître les stagiaires qui ont suivi avec succès les programmes de formation. *Ces règlements sont très efficaces lorsqu'ils sont élaborés avec la*

¹Les recommandations nouvelles, provenant des observations des membres du Comité exécutif et du PNUE, figurent en italique tandis que les principales recommandations faites par les consultants, incluant les modifications et les ajouts, sont présentées en caractère normal.

participation active de l'industrie et qu'ils instaurent des exigences de certification uniformes à travers le pays, soit par une législation nationale ou par des règlements compatibles entre les états/provinces.

48. de planifier et de mettre en œuvre des activités nationales et régionales complémentaires. Des ateliers/séminaires régionaux devraient mettre l'accent sur des sujets d'intérêt commun et aborder des demandes prioritaires dans la région. Des programmes nationaux de formation devraient répondre aux exigences spécifiques des pays concernés.

49. *que, dans le cadre de ses activités de mise en commun de l'information, le PNUE tienne à la disposition de toutes les Parties une liste des activités de formation pertinentes, passées et prévues, bilatérales et multilatérales. Les Parties pourraient ainsi consulter ces informations en temps opportun et éviter la duplication d'événements similaires à travers le monde.*

50. que les propositions de projet incluent des données de référence et des indicateurs qui permettraient d'évaluer les résultats du projet. Il faudrait développer des systèmes de surveillance adéquats pour faciliter les rapports subséquents sur les résultats des activités de formation et chaque projet devrait prévoir une ligne budgétaire et suffisamment de temps pour la surveillance et pour faire rapport.

51. de réviser le format des RAP pour les projets ne portant pas sur des investissements, utilisé pour faire rapport sur les projets de formation. Le RAP devrait correspondre aux indicateurs connexes définis pour le projet approuvé et inclure des informations sur les résultats et le suivi des projets de formation.

52. de surveiller de près le modèle qui consiste à imposer des frais de formation aux techniciens, comme dans les projets allemands (GTZ) bilatéraux, pour assurer la viabilité des programmes de formation. En cas de réussite, il faudrait encourager les pays à l'adopter pour des projets futurs.

53. de produire des manuels nationaux de formation pour d'autres pays, semblables à ceux préparés par GTZ pour dix pays africains, en tenant compte aussi du matériel de formation déjà élaboré.

54. de développer des solutions innovatrices pour offrir de la formation au secteur informel.

V Rapport sur l'état de l'évaluation des projets de mousses

55. Le rapport final sur l'évaluation des projets de mousses devait être présenté à la trente-deuxième réunion du Comité exécutif. Toutefois un retard, causé par divers facteurs précisés plus loin, a pour conséquence la présentation d'un simple rapport sur l'état de l'évaluation à cette réunion tandis que le dépôt du rapport final est prévu désormais pour la trente-troisième réunion du comité, au printemps 2001.

56. Les facteurs qui ont contribué au retard sont les suivants:

- (a) **Difficulté à trouver les consultants appropriés qui soient à la fois suffisamment qualifiés et indépendants, c.à.d. qui ne travaillent ni pour une agence d'exécution ni pour un fournisseur;**
- (b) **Du travail imprévu, entrepris à la demande du Comité exécutif, relié à une étude sur documents des projets de récupération et de recyclage qui, au départ, ne figurait pas dans le programme de travail de surveillance et d'évaluation 2000;**
- (c) **Accent mis sur la mise en œuvre de l'évaluation des réseaux régionaux au cours du premier semestre 2000;**
- (d) **Poursuite du travail destiné à améliorer le format des rapports d'achèvement de projet pour les projets d'investissement et la banque de données connexe.**

57. Des missions d'évaluation dans une sélection de pays en Asie et en Amérique latine ont eu lieu en novembre et d'autres sont prévues jusqu'à la fin de l'année; entraînant des études de cas sur chacune des entreprises visitées. Les ébauches des études de cas seront envoyées aux pays visités et aux agences d'exécution afin de recueillir leurs observations. Par la suite, un document de synthèse sera préparé puis présenté à la trente-quatrième réunion du Comité exécutif. L'échantillon sélectionné comportera environ trente entreprises de taille diverse qui utilisent différentes technologies et représentent les principaux sous-secteurs des mousses. Il s'agira de projets mis en œuvre par la Banque mondiale, le PNUD, l'ONUDI et approuvés au cours d'années différentes.

VI Étude sur documents de l'évaluation des projets de solvants

a) Contexte

58. Tel que prévu dans le Programme de travail de surveillance et d'évaluation 2000, un consultant a préparé une étude sur documents pour les projets de solvants terminés. L'étude est disponible, sur demande, et peut aussi être consultée sur le site Web du Secrétariat du Fonds multilatéral (sous la rubrique 'Executive Committee').

59. Après un bref sommaire des projets de solvants, entrepris depuis le début des activités du Fonds jusqu'à ce jour, l'étude présente ses principaux résultats, une évaluation des problèmes identifiés et un aperçu de la méthodologie d'évaluation à utiliser dans la phase principale de l'évaluation. Comme dans toute étude sur documents, les résultats sont préliminaires, sauf pour l'évaluation de la qualité des documents de projet et des rapports d'achèvement. Les problèmes rencontrés dans la préparation de projet et la mise en œuvre méritent une analyse plus approfondie et une corroboration par des visites sur place et des discussions avec les intervenants concernés, avant tout les entreprises et les agences d'exécution.

b) Aperçu du secteur des solvants

60. Depuis le début des activités du Fonds, 92 projets de solvants ont été approuvés; dont 29 mis en œuvre par la Banque mondiale, 26 par le PNUD et 26 par l'ONUDI qui s'est impliqué plus tardivement. Un seul projet bilatéral a été approuvé dans ce secteur (France). Le financement approuvé pour ces projets totalise 35 889 994 \$US, avec des pointes en 1993 pour des projets d'investissement individuels et en 2000 pour la stratégie sectorielle des solvants en Chine. Ce montant représente 4,4% du financement total approuvé jusqu'à présent pour tous les projets d'investissement. Le plus grand nombre d'approbations concerne des projets d'élimination des CFC-113 (34 soit 37%), suivi des projets TCA (32 soit 35%). Le procédé de substitution le plus fréquent est le nettoyage aqueux (47), suivi du nettoyage semi-aqueux (23) et une grande variété d'autres procédés.

61. 66 projets, soit 72% des projets approuvés, étaient terminés à la fin de 1999 et se répartissaient de la manière suivante: 25 pour la Banque mondiale, 17 pour le PNUD et 24 pour l'ONUDI. Le total des dépenses pour les 48 projets qui ont remis des RAP au Secrétariat (incluant le financement de contrepartie dont le but n'est pas indiqué de façon détaillée dans le RAP) s'élève à 17 381 888 \$US, soit 5% de plus que le financement approuvé de 16 489 159 \$US. Les dépenses pour les surcoûts d'investissement atteignaient 17 048 028 \$US, soit 1% de moins que les 17 268 740 \$US approuvés, incluant le financement de contrepartie non détaillé. Quant aux surcoûts d'exploitation, les RAP des projets mis en œuvre par la Banque mondiale affichent des coûts approuvés de 117 046 \$US pour les projets faisant l'objet de rapports et, d'après les RAP reçus, ces montants furent dépasser plus de 13 fois, en incluant le financement de contrepartie non détaillé. Par contre, les projets de l'ONUDI ont réalisé plus d'économies que prévu (près de 2 millions de \$US) et le PNUD a signalé des surcoûts d'exploitation très minimes. Ces chiffres méritent d'être examinés de plus près lors des visites sur place.

Tableau 1: PROJETS DE SOLVANTS PAR RÉGION
(d'après les rapports périodiques de 1999)

Agence	Afrique		Asie et Pacifique		Europe		Amérique latine et Caraïbes		Total*	
	Approuvés	Terminés	Approuvés	Terminés	Approuvés	Terminés	Approuvés	Terminés	Approuvés	Terminés
France	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0
BIRD	0	0	22	22	2	1	5	2	29	25
PNUD	0	0	22	13	0	0	4	4	26	17
ONUDI	9	7	19	9	1	1	7	7	36	24
Total	9	7	64	44	3	2	16	13	92	66

*Ce tableau exclut 12 projets annulés: Banque mondiale(6), ONUDI (2), PNUD(3), France(1)

62. D'un point de vue géographique, la Banque mondiale a concentré ses activités sur les plus grands pays, surtout en Asie (22 projets terminés), puis en Amérique latine (2 projets) et en Europe (1 projet). Le PNUD a terminé 4 projets en Amérique latine et 12 en Asie et l'ONUDI a terminé 9 projets en Asie, 7 en Amérique latine, 7 en Afrique et 1 en Europe (voir Tableau 1).

63. Quant au financement approuvé par projet, sur 66 projets de solvants terminés, un a reçu un financement supérieur à 2 millions de \$US tandis que 2 projets avaient un niveau de financement entre 750 001 et 1 million de \$US. Les budgets des autres projets étaient inférieurs à 750 000 \$US et pour la majorité d'entre eux (40), inférieurs à 250 000 \$US. La Banque mondiale, suivie du PNUD, comptait une portion importante de projets à grande échelle.

c) Principaux résultats

Élimination des ODS prévue et achevée

64. Les projets ont réussi à éliminer environ 1 005 tonnes ODP de solvants. L'élimination d'ODS prévue et achevée, telle qu'indiquée dans les RAP, correspondait dans la plupart des cas aux quantités prévues dans les documents de projets. Quelques projets présentaient des différences mineures tandis que trois projets, un en Inde, un au Mexique et un en Thaïlande, affichaient des différences majeures qui requièrent des clarifications.

Retards de mise en œuvre

65. Seule une minorité de projets dans le secteur des solvants ont respecté la durée de mise en œuvre prévue et la majorité d'entre eux ont connu des retards substantiels. D'après les 48 RAP reçus, 6 projets ont été terminés en avance, 8 à l'échéance, 5 avec des retards allant jusqu'à 6 mois, 10 avec des retards de 7 à 12 mois, 10 avec des retards de 13 à 24 mois et 9 avec des retards de 25 mois ou plus.

Changement de technologie

66. Les technologies d'élimination ont souvent changé par rapport à celles qui étaient approuvées dans les documents de projet, pour une multitude de raisons. Cette situation a parfois considérablement affecté les coûts approuvés d'investissement et d'exploitation, dans une direction ou dans l'autre. Apparemment, la grande variété de choix technologiques dans le secteur des solvants ne facilite pas une évaluation exacte des meilleures alternatives durant la préparation du projet. Des visites sur place confirmeront s'il faut travailler davantage sur le choix de technologie durant la préparation de projet.

Estimations des coûts

67. Selon les cas, les surcoûts d'investissement ont été sur- ou sous-évalués. Il semble que les documents de projet soient souvent rédigés sans une idée très précise des coûts probables. Dans certains cas, le gonflement des surcoûts d'investissement s'explique par le choix d'équipements neufs alors que la modification des équipements existants était possible à moindre coût, ou encore par le choix d'une machinerie qui offre une augmentation de la capacité de production ou des améliorations apparentes. Dans très peu de cas, les surcoûts d'investissement incluaient des accessoires sans réelle justification.

68. Dans plusieurs cas, les surcoûts d'exploitation semblent exagérés. Par exemple, le nombre d'heures-employés pour opérer des équipements neufs, davantage automatisés, était le

double alors qu'il aurait dû, pour le moins, diminuer. Dans un certain nombre de cas, il est difficile de justifier le coût élevé des substituts; à titre d'exemple, l'utilisation de décapants très chers alors que des produits de faible coût, capables de faire le même travail, étaient disponibles.

69. Un certain nombre de projets approuvés avant la seizième réunion du Comité exécutif dépassait les seuils de coût-efficacité, parfois de beaucoup. Leur nombre aurait été encore plus grand si le rapport coût-efficacité avait été calculé en incluant le financement de contrepartie qui était parfois considérable.

Viabilité des projets

70. Dans tous les cas, une solution viable mais toujours pleinement satisfaisante a été trouvée et diverses difficultés subsistent. Dans certains cas, la solution trouvée ne semblait pas - d'après la documentation - être le meilleur choix bien qu'il soit difficile de l'affirmer avec certitude, sans visiter l'usine.

Sort des vieux équipements

71. Dans de nombreux cas, notamment dans les premiers projets, la preuve satisfaisante de la destruction des vieux équipements n'était pas fournie. En outre, dans le cas des machines modifiées, il est impossible de prouver que des solvants ODS ne peuvent être utilisés dans l'équipement modifié. Dans quelques cas, les vieux équipements ont été donnés à des universités, par exemple; dans un cas au moins, rien n'empêchait qu'il soit utilisé avec le même solvant ODS.

Courbe d'apprentissage

72. En dépit d'une amélioration de la documentation au cours des dernières années, la longévité du projet n'était pas forcément reliée à la qualité de la préparation, ni de la mise en œuvre du projet. Apparemment, l'application des leçons tirées des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des premiers projets, ne se fait que très lentement.

Qualité des documents de projet

73. L'analyse des documents de projet a permis d'identifier un certain nombre d'exigences pour un document complet et des lacunes fréquentes qui se résument comme suit:

- (a) Description de l'équipement existant, incluant sa capacité (rarement donnée avec des détails);
- (b) Discussion contextuelle sur les technologies de remplacement (parfois présente, mais fréquemment en dehors du contexte de l'application et souvent incomplète);
- (c) Raison du choix technologique (souvent, après une liste des possibilités, le choix est indiqué sans donner de raisons) ;

- (d) Discussion du choix et adaptation des équipements à la technologie choisie (presque jamais) ;
- (e) Description de l'installation et des services (rarement mentionnée) ;
- (f) Évaluation des données de référence pour l'environnement, la santé et la sécurité ainsi que des effets probables et des risques de la reconversion technologique (souvent superficielle et incomplète) ;
- (g) Description du mode d'élimination de l'équipement utilisé (parfois mentionnée, pas toujours).

74. Lorsqu'un projet contient deux ou plusieurs sous-projets, il faut les traiter tout à fait séparément, avec une conciliation à la fin seulement. Cette distinction favoriserait une bien meilleure transparence notamment lorsque des sous-projets sont réalisés dans des sous-secteurs différents, comme dans le cas de plusieurs documents.

Rapports d'achèvement de projet

75. La qualité des rapports d'achèvement de projets varie de mauvaise à très bonne. Cependant, un certain nombre de points communs requièrent des améliorations. Ils se résument comme suit:

- (a) Les chiffres des colonnes 'approuvé' et 'réel' sont trop souvent rigoureusement identiques et dans certains cas l'évaluation générale du projet est la copie conforme du document de projet, même lorsqu'il y a eu des variations manifestes ;
- (b) Le tableau sur la production 'Avant' et 'Après' indique souvent des chiffres de production identiques sur une période de 4 ou 5 ans et une consommation identique de solvants, ce qui est peu plausible dans la plupart des cas ;
- (c) Il faudrait insister davantage sur les conséquences pour l'environnement, la santé, la sécurité, avant et après la reconversion ;
- (d) Il faudrait fournir davantage de détails lorsqu'un changement de technologie survient après l'approbation du projet, y compris préciser si la Décision 22/69 du Comité exécutif est respectée ;
- (e) Les questions de sécurité ne sont pas traitées en profondeur ;
- (f) La destruction/l'élimination des équipements n'est pas décrite adéquatement.

d) Problèmes d'évaluation identifiés

- (a) Analyser les cas où l'élimination des ODS semble peu transparente, incohérente ou inférieure au montant approuvé; évaluer la viabilité de la technologie choisie et le risque de retour à l'utilisation des ODS; décrire les tâches à accomplir pour l'élimination dans les cas où aucune solution finale n'a encore été trouvée.
- (b) Identifier les raisons des retards fréquents de mise en œuvre, systématiser et proposer des solutions pour surmonter les goulots d'étranglement répétitifs.
- (c) Revoir les raisons des changements fréquents de technologies pendant la mise en œuvre du projet. Ces changements entraînent souvent des variations dans les surcoûts d'investissement. L'évaluation tentera d'analyser si et comment il est possible d'évaluer plus précisément les coûts d'équipements pendant la préparation de projet.
- (d) Identifier des manières de surmonter les difficultés, rencontrées dans la préparation de projet, qui entraînent une évaluation insuffisante de toutes les alternatives technologiques possibles, ce qui risque ensuite de provoquer des changements de technologies pendant la mise en œuvre.
- (e) Revoir les cas où la reconversion a conduit à des augmentations importantes de la capacité de production, l'acquisition d'équipements additionnels tels que des instruments de vérification ou d'automatisation qui ne faisaient pas partie de l'équipement initial et qui donc n'étaient pas admissibles au financement.
- (f) Établir les surcoûts ou les suréconomies d'exploitation réels qui bien souvent sont insuffisamment documentés dans les RAP remis au Secrétariat du Fonds multilatéral.
- (g) Étudier les questions de sécurité et d'environnement, incluant les situations de référence, dans la préparation, la mise en œuvre et le rapport de projet.
- (h) Analyser les expériences des petits projets afin de tirer des leçons sur la manière de traiter ce type de projets dont la fréquence pourrait augmenter à l'avenir.
- (i) Retracer le sort des vieux équipements qui doivent être détruits ou démantelés et discuter des divers moyens efficaces de rendre ces équipements inutilisables.
- (j) Identifier les pratiques administratives qui ont réussi à organiser la reconversion de manière efficace dans l'entreprise et en collaboration avec les autorités gouvernementales pertinentes, les agences d'exécution et les fournisseurs d'équipements et de matériel.
- (k) Évaluer le rôle des activités de formation et des règlements et politiques dans l'achèvement réussi des projets.

- (l) Tester le nouveau format du rapport d'évaluation de projet et identifier les difficultés en vue d'améliorer la qualité des documents de projet et celle des rapports d'achèvement de projet.

e) Démarche d'évaluation

76. Dans 22 des 48 projets révisés, il est suggéré aux agences d'exécution de fournir davantage d'informations pour obtenir une plus grande transparence. Sept autres projets ont été sélectionnés pour une éventuelle visite sur place. Toutefois cette liste n'est pas encore finalisée et quelques autres projets s'y ajouteront afin de parvenir à un équilibre géographique, sous-sectoriel et chronologique.

77. L'objectif général de ces visites sera d'identifier les leçons tirées susceptibles de contribuer à la préparation de futurs projets et à une mise en œuvre plus efficace. Quelques projets ont été sélectionnés pour comprendre ce qui n'a pas marché afin d'éviter la répétition des mêmes erreurs à l'avenir. Trois autres projets ont été mentionnés pour une éventuelle visite car ils sont proches géographiquement les uns des autres et leur visite n'engendrerait pas de coûts supplémentaires substantiels.

78. Un format de rapport d'évaluation similaire au format du RAP révisé sera utilisé durant les visites sur place. Toutefois, les questions techniques seront formulées séparément pour chaque projet et quelques questions s'ajouteront sur les liens avec des projets ne portant pas sur des investissements, sur les règlements et sur les tâches qui restent à accomplir dans le secteur pour une élimination complète des ODS. Un rapport de pays résumera les caractéristiques communes des projets et des politiques dans un même pays.

79. Les ébauches d'études de cas seront transmises aux pays visités et aux agences d'exécution pour recueillir leurs observations. Par la suite, un document de synthèse sera préparé pour être présenté à la trente-quatrième réunion du Comité exécutif.

INSTRUCTIONS AUX CNO SUR L'UTILISATION DES FORMULAIRES SUR LES DONNÉES DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE

Le Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal a financé un projet de récupération et de recyclage dans votre pays. Pour assurer la réussite de ce projet, les entreprises bénéficiaires doivent savoir si le projet leur est bénéfique et le CNO doit savoir si l'équipement est utilisé convenablement et il doit faire rapport à l'agence d'exécution.

Les formulaires joints sont les suivants:

1. Pour les entreprises qui ont reçu de l'équipement dans le cadre du projet:

Tableaux E1 et E2 à remplir par tous les utilisateurs d'équipements, tandis que les formulaires E3, E4 et E5 sont destinés à un échantillon de grandes entreprises.

Tableau E1 Formulaire sur les données de récupération: Les entreprises qui font l'entretien d'équipements de réfrigération et de climatisation ou de climatiseurs d'automobiles, ou les deux, peuvent utiliser ce formulaire.

Ce formulaire est un simple relevé des quantités de CFC-12 récupérées par l'entreprise. L'entreprise doit donc peser le cylindre avant et après la récupération, puis indiquer la quantité de CFC-12 récupérée.

Les entreprises qui reçoivent des équipements de récupération avec recyclage ou des équipements de climatiseurs d'automobiles récupèrent souvent le frigorigène toute la journée et recyclent une fois que le cylindre est plein. Elles doivent utiliser ce formulaire pour la portion récupération seulement et le Tableau E2 pour l'opération de recyclage.

Le CNO devrait fixer la fréquence des déclarations. Au début, il conviendrait d'encourager les entreprises à faire une déclaration mensuelle.

Tableau E2 Formulaire sur les données de recyclage: Les entreprises qui reçoivent des machines de récupération avec recyclage et/ou des machines de récupération/recyclage de climatiseurs d'automobiles devraient utiliser ce formulaire.

Tableau E3 Formulaire sur l'utilisation des CFC-12 récupérés: L'entreprise doit conserver ce formulaire. Il permettra au CNO de savoir si le frigorigène récupéré est recyclé – si non, il faut vivement inviter l'entreprise à le faire --et aussi de faire des recoupements avec les informations transmises par les centres de recyclage.

Tableau E4 Formulaire sur l'utilisation des CFC-12 recyclés: Ce formulaire est à utiliser quand l'entreprise a des machines de récupération avec recyclage et/ou des équipements de climatiseurs d'automobiles.

Tableau E5 Formulaire sur l'utilisation des nouveaux CFC-12: Cette information peut être difficile à obtenir mais quand elle est disponible, elle donne au CNO une idée de la consommation de frigorigènes.

Les renseignements sur les coûts sont utiles à l'entreprise pour lui permettre de comprendre les avantages économiques de la récupération et du recyclage.

2. A l'usage des centres de recyclage mise en place dans le cadre du projet:

Tableau R1 Un simple relevé des quantités de frigorigènes recyclées. Il faut tester les frigorigènes, récupérés et apportés au centre, avec l'analyseur de frigorigènes puis noter s'ils réussissent ou échouent au test de pureté "minimum de 98% de CFC-12".

Tableau R2 Il s'agit d'un registre à tenir par le centre de recyclage.

Les renseignements sur les coûts sont utiles à l'entreprise pour lui permettre de comprendre les avantages économiques de la récupération et du recyclage.

3. A l'usage du CNO pour surveiller le projet de récupération et de recyclage:

Tableau N1 Un registre où consigner les détails sur les bénéficiaires du projet.

Tableau N2 Un sommaire des tableaux E1, E3, E4 et E5 des entreprises.

Tableau N3 Un sommaire du tableau R2 des centres de recyclage et des tableaux E2 et E4 des entreprises qui ont des machines de récupération avec recyclage et/ou des machines de climatiseurs d'automobiles. Les données de ce tableau peuvent servir pour le rapport à l'agence d'exécution/l'agence donatrice et au Fonds multilatéral.

Note importante:

Les projets de récupération et de recyclage financés par le Fonds multilatéral visent uniquement la récupération et le recyclage des CFC-12. Toutefois, on a constaté que les équipements servent aussi à la récupération et au recyclage du HCFC-22. Il faut décourager cette pratique.

Si les entreprises veulent aussi récupérer et recycler le HCFC-22, il faut des machines différentes pour chaque frigorigène. Sinon, les petites quantités de frigorigènes qui restent dans les tuyaux et dans le système contaminent le prochain lot récupéré et/ou recyclé.

Si les entreprises persistent à utiliser le même équipement, il faut leur faire comprendre les dangers de contamination et les inviter instamment à purger l'équipement avant de l'utiliser avec un autre frigorigène.

FORMULAIRE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (A L'USAGE DE L'ENTREPRISE)

Nom de l'entreprise:

Adresse:

Numéro de téléphone

Nom de la personne-contact:

Spécifications de l'équipement de récupération utilisé:

Spécifications de l'équipement de récupération/recyclage utilisé:

S'il n'y a pas de machine de recyclage dans l'entreprise, quel est le centre de recyclage utilisé ?

TABLEAU E1 (Récupération): RÉCUPÉRATION DES CFC-12

DATE	Réfrigération et Climatisation (Kg)	Climatiseurs d'automobiles (Kg)	Relevé du compteur horaire (s'il y en a un sur la machine)	Observations

Note:

1. Inscrire séparément les CFC-12 récupérés dans tous les systèmes stationnaires et les CFC-12 récupérés dans des systèmes de climatiseurs d'automobiles (climatiseurs d'automobiles, camions et frigorifiques, conteneurs frigorifiques, etc.).
2. Inscrire les données quotidiennement.
3. Si la machine de récupération est équipée d'un compteur horaire (comme les équipements R&R des climatiseurs d'automobiles), relever le chiffre sur la machine en fin de journée.
4. Utiliser la colonne des observations pour indiquer:
 - a) Si la machine de récupération est purgée avant d'être utilisée (lorsque la machine de récupération sert aussi à la récupération d'autres frigorigènes).
 - b) Si le gaz récupéré est rechargé dans le système sans recyclage.
 - c) Si le gaz récupéré est recyclé et en quelle quantité.
 - d) Tout problème d'équipement.
 - e) Utiliser une nouvelle feuille chaque semaine.

[illegible]

1. Utiliser ce formulaire lorsqu'il y a aussi une machine de recyclage sur le site (par ex. équipement de climatiseurs d'automobiles)
2. Inscrire les données chaque fois que la machine de recyclage est utilisée.
3. A utiliser si un analyseur de frigorigènes est disponible. S'il y a un minimum de 98% de CFC-12, indiquez "oui", sinon "non" et ne recyclez pas.
4. Relever le compteur horaire de la machine au début et à la fin de l'opération de recyclage des CFC-12.
5. Utiliser la colonne des observations pour indiquer:
 - (a) Si la machine de recyclage est purgée avant d'être utilisée (lorsque la machine sert aussi pour d'autres frigorigènes)
 - (b) Les relevés du compteur horaire à chaque remplacement de filtre.
 - (c) Tout problème d'équipement.
 - (d) Utiliser une nouvelle feuille chaque semaine.

Formulaires E3, E4 et E5 à remplir par un échantillon de grandes entreprises:

TABEAU E3 (Récupération): UTILISATION DES CFC-12 RÉCUPÉRÉS PENDANT LA SEMAINE

Stock d'ouverture	Réutilisés pour réfrigération et climatisation	Réutilisés pour climatiseurs d'automobiles	Envoyés au recyclage (interne ou externe)	Vendus ou rendus au propriétaire	Stock de clôture
Kg	Kg	Kg	Kg	Kg	Kg

TABEAU E4 (Recyclés): UTILISATION DES CFC-12 RECYCLÉS PENDANT LA SEMAINE

Stock d'ouverture	Utilisés pour réfrigération et climatisation	Utilisés pour climatiseurs d'automobiles	Renvoyés à l'installation du propriétaire	Vendus	Stock de clôture
Kg	Kg	Kg		Kg	Kg

TABEAU E5 (Nouveaux): UTILISATION DES NOUVEAUX CFC-12 PENDANT LA SEMAINE

Stock d'ouverture	Achetés	Utilisés pour réfrigération et climatisation	Utilisés pour climatiseurs d'automobiles	Vendus	Stock de clôture
Kg	Kg	Kg	Kg	Kg	Kg

Coûts:

Heures-employés pour la récupération:

Heures-employés pour le recyclage:

Coût de la main d'œuvre:

Estimation de l'électricité consommée pour la récupération et le recyclage:

Coût de l'électricité:

Coût des filtres remplacés:

Coût des réparations d'équipements:

Quantité totale recyclée:

Coût de la récupération et du recyclage par kg:

FORMULAIRE DE RECYCLAGE A L'USAGE DU CENTRE DE RECYCLAGE

Nom de l'entreprise:

Adresse:

Numéro de téléphone

Nom de la personne-contact:

Spécifications de l'équipement de récupération/recyclage utilisé:

TABLERAU R1: RECYCLAGE DES CFC-12

Date	Minimum de 98% de CFC-12 (oui/non)	Quantité recyclée (Kg)	Relevé du compteur horaire	Observations

Note:

1. Inscrire les données chaque fois que la machine de recyclage est utilisée.
2. A utiliser si un analyseur de frigorigènes est disponible. Avec un minimum de 98% de CFC-12, indiquez "oui", sinon "non" et ne recyclez pas.
3. Relever le compteur horaire de la machine au début et à la fin de l'opération de recyclage.
4. Utiliser la colonne des observations pour indiquer:
 - a) Si la machine de recyclage est purgée avant d'être utilisée (lorsque la machine sert aussi pour d'autres frigorigènes).
 - b) Les relevés du compteur horaire à chaque remplacement de filtre.
 - c) Tout problème d'équipement.
 - d) Utiliser une feuille nouvelle chaque semaine

[illegible]

Heures-employés pour le recyclage, par semaine:
Coût hebdomadaire de la main d'œuvre:
Estimation de l'électricité consommée pour le recyclage, par semaine:
Coût de l'électricité:
Coût des filtres remplacés, par semaine:
Coût des réparations sur l'équipement, par semaine:
Quantité totale recyclée, par semaine:
Coût du recyclage par kg:

FORMULAIRES DU CENTRE NATIONAL DE L'OZONE

TABLEAU N1: REGISTRE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE

IS. No.	Nom de l'entreprise	Adresse	Téléphone	Personne-contact	Description de l'équipement subventionné 1	Date donnée	Équipement propre Description ²

¹Description de l'équipement subventionné devrait préciser s'il s'agit d'un équipement de récupération seulement, de récupération/recyclage ou pour climatiseurs d'automobiles, la capacité de l'équipement et la liste des principaux équipements accessoires.

²Même information à inscrire si l'entreprise possède son propre équipement de récupération/ recyclage/pour climatiseurs d'automobiles.

[illegible]

1. Ce tableau devrait résumer la déclaration mensuelle de l'entreprise.
2. Le CNO peut utiliser la colonne Remarques pour noter dans quelle mesure les entreprises utilisent les équipements.

[illegible]

1. CFC-12 récupérés correspond à la quantité en attente de recyclage

Rapport final révisé pour les projets de renforcement des institutions
(Sections 1-20 à remplir par le pays concerné avant de l'envoyer à l'agence d'exécution pour commentaires à la section 21)

1. Pays:
2. Agence nationale d'exécution / Centre national de l'ozone:
3. Agence d'exécution:
4. Liste des phases précédentes du projet:

Phase	Durée	Financement du FML (approuvé)	Financement du FML (décaissé)

5. Indiquer l'objectif principal du projet et les objectifs détaillés, tels que définis dans le plan d'action, pour la phase faisant l'objet du rapport:

6. Décrire les résultats obtenus par catégorie et les comparer aux résultats prévus dans le plan d'action:

Année	Objectifs	Résultats escomptés	Résultats obtenus
1 st année			
2 ^d année			
Décrire des résultats additionnels qui n'étaient pas prévus dans le plan d'action:			

7. Ventilation des coûts approuvés, des dépenses réelles et du financement gouvernemental, le cas échéant:

	Approuvés	Dépensés	Financement gouvernemental	Autres sources
a) Eléments d'équipements				
b) Professionnels				
c) Personnel de soutien				
d) Consultants				
e) Coût d'exploitation				
f) Fonds pour la sensibilisation				
g) Imprévus				
h) Autres, incluant contributions en nature (préciser)				
Montant total				

8. Personnel embauché:

[illegible]

9. Les ressources (personnel, budget, équipements) ont-elles été utilisées pour des activités additionnelles par rapport au plan d'action approuvé? Si oui, veuillez préciser:

10. *Décrire le rôle et la position du CNO au sein de l'administration nationale, le type de supervision de son travail et son accès aux décideurs principaux. Indiquer le nom et le titre du fonctionnaire gouvernemental qui avait la responsabilité générale de superviser le travail du CNO et qui devait s'assurer que des mesures adéquates soient prises pour respecter les engagements découlant du Protocole; ceci peut inclure la coopération avec les comités directeurs, les groupes consultatifs ou les organismes interministériels ainsi que les entités gouvernementales qui s'occupent des permis d'importation/d'exportation et des douanes:*

11. Décrire comment le plan d'action du projet de renforcement des institutions a été intégré au processus de planification des autorités nationales, *notamment dans le programme de pays:*

12. Titre et date des rapports déposés:

Remis à :	Titre du rapport	Dépôt (année/trimestre)	
		Prévu	Réel
1. Ministères gouvernementaux			
2. Rapports au Secrétariat du FML			
3. Rapports au Secrétariat de l'Ozone			
4. Agence d'exécution			
5. Autre(s) agence(s) d'exécution			
6. Donateur(s) bilatéral (aux)			
7. Autres			

13. Conseils et/ou soutien technique adéquats de la part de:

	Oui	Non	Veillez préciser
a) Agence d'exécution			
b) Autre(s) agence(s) d'exécution			
c) Donateur(s) bilatéral (aux)			
d) Ministères gouvernementaux			
e) Comité directeur national			
f) Autres (veuillez préciser)			

14. Soutien du réseau régional (coordinateur/directeur et membres du réseau) et apport fourni au réseau:

Soutien du réseau régional	Apport fourni au réseau

15. Le gouvernement bénéficiaire ou l'agence d'exécution ont-ils fait un audit du CNO? Si oui, quels en ont été les résultats?

16. Leçons retenues (principales réussites et difficultés, que peut-on en tirer pour améliorer l'efficacité et l'impact durant la prochaine phase):

17. Rapport final préparé par:

Nom <i>et signature</i> de l'agent responsable de la préparation du rapport final :	
Titre:	
Organisation/Agence/Ministère:	
Date:	

18. Autorité gouvernementale qui a la responsabilité de superviser le projet de renforcement des institutions/le CNO:

Nom <i>et signature</i> de l'agent responsable:	
Titre:	
Organisation/Agence/Ministère:	
Date:	
Commentaires:	

19. Agence d'exécution:

Nom <i>et signature</i> de l'agent responsable:	
Titre:	
Organisation/Agence/Ministère:	
Date:	
Commentaires:	

Prolongation des projets de renforcement des institutions**Ébauche du plan d'action révisé**

(Sections 1-16 à remplir par le pays concerné avant de l'envoyer à l'agence d'exécution pour commentaires à la section 17)

1. Pays:
2. Agence nationale d'exécution / Centre national de l'ozone
3. Agence d'exécution:
4. Période de prolongation: du (mois/année) au (mois/année)
(selon les directives approuvées)
5. Montant du financement demandé au FML:
6. État de la ratification:

Amendements	Date de ratification	ou date prévue
Amendement de Londres		
Amendement de Copenhague		
Amendement de Montréal		

7. Consommation par groupe de substances et par secteur. Il s'agit des données qui figurent dans le rapport annuel que les centres de l'ozone remettent au Secrétariat du Fonds pour indiquer l'évolution de la mise en œuvre des programmes de pays. Veuillez joindre le formulaire contenant les données de la dernière année ***et décrire les sources/méthodes de cueillette de données sur les importations, les exportations et la production ainsi que la répartition par secteur.***

8. Indiquer l'objectif principal du projet pour la prochaine phase, dans le respect des dispositions du Protocole de Montréal pour le pays:

9. Objectifs, activités prévues et résultats escomptés, sur une base annuelle:

Année	Objectifs	Activités prévues	<i>Mois de travail</i>	Résultats escomptés
1 st année				
2 ^d année				

10. *Décrire le rôle et la position du CNO au sein de l'administration nationale, le type de supervision de son travail et son accès aux principaux décideurs. Indiquer le nom et le titre du fonctionnaire gouvernemental qui avait la responsabilité générale de supervision du travail du CNO et qui devait s'assurer que les mesures adéquates sont prises pour respecter les engagements découlant du Protocole et inclure la coopération avec les comités directeurs, les groupes consultatifs ou organismes interministériels ainsi que les entités gouvernementales qui s'occupent des permis d'importation/d'exportation et des douanes:*

11. Décrire comment le plan d'action du projet de renforcement des institutions sera intégré au processus de planification des autorités nationales, *notamment, dans le programme de pays:*

12. Coût prévu du projet:

	Coût prévu du projet	Financement du FML	Financement <i>gouvernemental</i>	Autres sources
a) Eléments d'équipements				
b) Professionnels				
c) Personnel de soutien				
d) Consultants				
e) Coût d'exploitation				
f) Fonds pour la sensibilisation				
g) Imprévus				
h) Autres, incluant contributions en nature (préciser)				
Montant total				

13. Personnel requis:

Catégorie et nombre	Titres des fonctions/Expertise	Tâches principales	Durée
Professionnels ¹			
Personnel de soutien			
Consultants			

¹*Veuillez joindre la description de tâches du Chef du Centre national de l'ozone*

14. Types de rapports à déposer et échéancier:

Remis à:	Titre du rapport	Dépôt prévu (année/trimestre)
1. Ministères gouvernementaux		
2. Rapports au Secrétariat du FML		
3. Rapports au Secrétariat de l'ozone		
4. Agence d'exécution		
5. Autre(s) agence(s) d'exécution		
6. Donateur(s) bilatéral (aux)		
7. Autres		

15. Plan d'action préparé par:

Nom <i>et signature</i> de l'agent responsable de la préparation du plan d'action:	
Titre:	
Organisation/Agence/Ministère:	
Date:	

16. Endossement gouvernemental:

Plan d'action autorisé par: (nom)	<i>Avec signature sur la copie papier</i>
Titre:	
Organisation/Agence/Ministère de supervision:	
Date:	

17. Dépôt du plan d'action:

Nom de l'agence d'exécution:	
Nom et signature l'agent de projet:	
Date:	
Commentaires de l'agence d'exécution:	

SECTION 1: SOMMAIRE DU PROJET

1.1	PAYS:		
1.2	NUMÉRO DE PROJET (SELON L'INVENTAIRE):	NUMÉRO DE PROJET	
1.3	TITRE DU PROJET		
1.4	ADRESSE(S) DE L'ENTREPRISE ET DU(DES) SITE(S) DU PROJET:		
1.5	DATE D'APPROBATION DU PROJET (SELON L'INVENTAIRE):		
		APPROUVÉ	RÉEL
1.6	DATE D'ACHÈVEMENT	Date initiale	
		Dernière révision	
1.7	RECONVERSION/ALTERNATIVE TECHNOLOGIQUE UTILISÉE:	De A ..autre	A
		De A... autre	A
		De (autre) A (autre)	A (autre)
1.8	ÉLIMINATION DES ODP :	0.00	0.00
1.9	TOTAL DU FINANCEMENT DU FML:	\$ 0	\$ 0
1.10	TOTAL DU FINANCEMENT DE CONTREPARTIE (SELON LE DOCUMENT DE PROJET):	\$ 0	\$ 0
1.11	COÛT TOTAL DU PROJET:	\$ 0	\$ 0
1.12	RAPPORT COUT-EFFICACITÉ:		
1.13	POURCENTAGE DE PROPRIÉTÉ DES PAYS VISÉS À L'ARTICLE 5 :	0.0 %	0.0 %
1.14	POURCENTAGE DES EXPORTATIONS VERS DES PAYS NON VISÉS A L'ARTICLE 5 :	0.0 %	0.0 %
	DISCUSSION MENÉE AVEC:	AGENCE	NOM/DATE
1.15	AGENCE D'EXÉCUTION:		
1.16	AGENCE EXECUTANTE/INTERMÉDIAIRE FINANCIER:		
1.17	AGENCE NATIONALE DE COORDINATION /CNO:		
1.18	ENTREPRISE BÉNÉFICIAIRE		
¹ Si la technologie effectivement utilisée diffère de la technologie approuvée , indiquer les démarches entreprises pour informer le Comité exécutif et solliciter son approbation, conformément aux lignes directrices établies par la Décision 22/70. Autres explications, le cas échéant :			

*Indiquer si le rapport est provisoire ☐ ou final ☐

SECTION 2: CRITÈRES ET SYSTÈME DE POINTS POUR L'ÉVALUATION GÉNÉRALE

Partie A: Évaluation des données quantitatives de l'efficacité du projet		
	CRITÈRES	POINTS
Pré-conditions d'achèvement*	ODS éliminées tel qu'approuvé	20
	Reconversion terminée (plus aucun CFC utilisé, la production sans ODS a démarré)	20
	Destruction certifiée des équipements	20
Retards	Echéance respectée	15
	6 à 12 mois de retard	0
	Plus de 12 mois de retard	-15
Rapport coût-efficacité du financement du FML	Supérieur de plus de 5% au montant approuvé	5
	Conforme au montant approuvé ou supérieur de moins de 5%	0
	Inférieur au montant approuvé	-5
Sous-total A		
Partie B: Note qualitative de l'efficacité du projet**		
Préparation du projet	Qualité de la conception du projet	5, 3 ou 1
Choix technologique	Technologie de reconversion	5, 3 ou 1
	Type d'équipement	5, 3 ou 1
	Fournisseur	5, 3 ou 1
Gestion des risques	Sécurité/protection de la santé	5, 3 ou 1
	Entretien de l'équipement	5, 3 ou 1
	Maintien de la qualité du produit	5, 3 ou 1
	Prévention d'un retour à l'utilisation des ODS	5, 3 ou 1
Sous-total B		
SCORE TOTAL	Très satisfaisant: 100 à 120	
	Satisfaisant: 75 à 99	
	Moins satisfaisant: 48 à 74	

*La note générale sera calculée uniquement si les pré-conditions d'achèvement, définies par la décision 28/2 du Comité exécutif, sont remplies et documentées (applicable aux projets achevés après juillet 1999).

**Veuillez noter l'efficacité du projet en termes de qualité/pertinence pour chaque catégorie, à l'aide de l'échelle suivante: Très satisfaisant: (5); Satisfaisant: (3); Moins satisfaisant: (1)

SECTION 3: ÉVALUATION DESCRIPTIVE DE L'EFFICACITÉ DU PROJET

Les questions suivantes visent à résumer l'efficacité réelle par rapport à ce qui avait été approuvé dans le document de projet.

3.1 Commentaires sur l'élimination des ODS, approuvée et réalisée (expliquer les différences, faire rapport sur la consommation restante d'ODS et le risque que le bénéficiaire utilise à nouveau des ODS):

3.2 Expliquer les raisons d'un éventuel changement de technologie de reconversion après l'approbation (en dehors des cas approuvés par le Comité exécutif):

3.3 Décrire les problèmes majeurs (techniques, financiers, politiques ou autres) rencontrés dans la préparation du projet, les causes de retards et les mesures prises pour surmonter les problèmes:

3.4 Décrire les principaux risques pour l'environnement et la sécurité après la reconversion et les mesures prises pour y remédier; joindre les copies des certificats appropriés:

3.5 Faire rapport sur la mise en œuvre des conditions d'approbation du Comité exécutif (dans les cas d'approbation assorties de conditions spécifiques):

3.6 Commenter les différences entre les chiffres, réels et approuvés, pour les coûts d'investissement, d'exploitation et les coûts imprévus ainsi que les mesures prises pour faire face aux dépassements de coûts:

3.7 Faire rapport sur les raisons des modifications dans le financement de contrepartie des surcoûts admissibles:

3.8 Classer et décrire les causes de retards de mise en œuvre et les mesures prises pour les surmonter:

Catégories	Causes du retard	Mesures prises pour surmonter le(s) retard(s)
a) retards dus à l'agence d'exécution		
b) retards dus à l'entreprise		
c) retards dus au fournisseur d'équipements/de produits chimiques		
d) retards dus au gouvernement		
e) retards dus à des facteurs externes (régionaux/globaux)		
f) retards liés au financement, suite à l'approbation du projet		

3.9 Fournir une évaluation générale du sort des équipements de référence (voir Section 7):

3.10 Leçons retenues pour une action future:

3.11 Commentaires de l'entreprise bénéficiaire:

3.12 Commentaires du gouvernement / CNO:

SECTION 4: ÉLIMINATION DES ODS**Pré-reconversion (selon les indications du document de projet)**

4.1 Produits manufacturés/services fournis:

4.2 Niveau annuel de production / services:

4.3 Consommation d'ODS pour l'année de référence :

Substance	Quantité en tonnes	ODP de la substance	Total des tonnes ODP
ODS(1)	0.00	0.00	0.00
ODS(2)	0.00	0.00	0.00
ODS(3)	0.00	0.00	0.00
ODS(4)	0.00	0.00	0.00
TOTAL:	0.00		0.00
Explications, au besoin:			

4.4 Préparation du projet

Budget approuvé:	\$ 0
Dépenses réelles:	\$ 0
Décrire brièvement le rôle de l'entreprise dans la préparation du projet :	
Comment le CNO a-t-il été impliqué dans la préparation du projet:	
Des changements ont-ils été apportés suite à la révision technique externe? Si oui, préciser:	
Le Comité exécutif a-t-il approuvé le projet dans sa version originale? Si non, préciser:	
Explications, au besoin:	

Transition d'une production/de services à base d'ODS puis sans ODS:**4.5 Evolution de la quantité d'ODS consommée**

Calendrier	Année réelle	Unités produites/ entretenues avec des ODS	Quantité d'ODS consommée (tonnes)			
			ODS(1)	ODS(2)	ODS(3)	ODS(4)
199X**						
199X**						
199X+1						
199X+2						
199X+3						
199Y****						
200Y+1****						
Explications, au besoin:						

4.6 Evolution de la quantité de substituts consommée

Calendrier	Année réelle	Unités produites/ entretenues avec des substituts	Quantité de substituts consommée (tonnes)			
			SUB(1)	SUB(2)	SUB(3)	SUB(4)
199X*						
199X**						
199X+1						
199X+2						
199X+3						
199Y***						
200Y+1****						
Explications, au besoin:						

*année de référence (selon le document de projet)

**année d'approbation du projet Veuillez ajuster en conséquence si année de référence =année d'approbation

***année de commencement réussie de la nouvelle projection

****année la plus récente

Post-reconversion**4.7** Quantité de substituts consommée durant la dernière année du rapport et potentiel d'ODS restantes

Substituts	Quantité en tonnes	ODP de substituts	Total des tonnes ODP
SUB(1)	0.00	0.00	0.00
SUB(2)	0.00	0.00	0.00
SUB(3)	0.00	0.00	0.00
SUB(4)	0.00	0.00	0.00
TOTAL:	0.00		0.00
Explications, au besoin:			

SECTION 5: BUDGET ET DÉPENSES

Dans le cas d'un RAP encore provisoire (selon indication à la Section 1), cette section peut servir de rapport sur l'état des dépenses du projet au moment de la préparation du rapport d'achèvement, en sachant qu'un supplément contenant un rapport financier complet d'achèvement sera préparé après la clôture des comptes du projet.

5.1 Budget total et dépenses de surcoûts:

Budget du projet	Coûts approuvés	Total des coûts réels	Total réel des fonds décaissés	
			Fonds de subventions	Fonds de contreparties
Surcoûts d'investissement	\$ 0	\$ 0	\$ 0	\$ 0
Imprévus	\$ 0		\$ 0	
Surcoûts d'exploitation*	\$ 0	\$ 0	\$ 0	\$ 0
TOTAL	\$ 0	\$ 0	\$ 0	\$ 0
Total de la subvention du FML**	\$ 0			
Total de la subvention FML non utilisée	\$ 0			
Indiquer la(les) date(s) et montant(s) des décaissements de surcoûts d'exploitation par l'agence d'exécution				
Explications, au besoin:				

*Si les surcoûts d'exploitation ont servi à financer des surcoûts d'investissement, le montant devrait en être précisé à la Section 3.6, conformément à la décision ExCom 20/6.

**Les différences entre le total des coûts approuvés et le total de la subvention du FML peut résulter de la propriété d'un pays non visé à l'article 5 et/ou d'exportations vers les pays de l'art. 2 (voir Sections 1.11 et 1.12 ci-dessus).

5.2 Liste détaillée des surcoûts d'investissement et des imprévus, par poste :

Budget du projet	Coûts approuvés	Coûts réels	Financement réel	
			Fonds de subventions	Fonds de contreparties
Surcoûts d'investissement*				
Sous-total				
Imprévus				
Explications, au besoin:				

*Liste des coûts d'équipements et d'investissement, incluant les coûts des consultants internationaux, tel qu'approuvé dans le document de projet (les équipements additionnels doivent être identifiés). Si l'entreprise insiste pour acheter des équipements au-delà des limites établies par le processus d'appels d'offres internationaux, veuillez fournir une explication détaillée à la section 3.6 ci-dessus.

5.3 Surcoûts d'exploitation, par poste et décaissement(s)

	Tel qu'approuvé dans le document de projet		D'après les informations de l'entreprise
	Avant	Après	Réels
Éléments de coûts			
Prix des CFC/ODS US\$/kg (par substance)	\$ 0.00		
Prix des substituts US\$/kg (par substance)		\$ 0.00	\$ 0.00
Prix des compresseurs US\$/unité*	\$ 0.00	\$ 0.00	\$ 0.00
Densité moyenne des mousses kg/m3*	0.00	0.00	0.00
Autres (veuillez préciser)			
Décaissement(s)	Par produit	Selon la révision, le cas échéant	
Date(s)			
Montant(s)	\$ 0		\$ 0
Explications au besoin:			

*le cas échéant

5.4 Surcoûts d'exploitation approuvés et réels:
(A remplir uniquement à la demande spécifique du Secrétariat du Fonds multilatéral)

Éléments	Tel qu'approuvé dans le document de projet		d'après les informations de l'entreprise
	Avant	Après	Réel
Nombre d'unités produites (annuellement)	0.00		0.00
Surcoûts par unité US\$/unité*	\$ 0.00	\$ 0.00	\$ 0.00
Surcoûts d'exploitation/année	\$ 0	\$ 0	\$ 0
Durée (années)	0		0
Total des surcoûts d'exploitation, NPV	\$ 0	\$ 0	\$ 0
Explications, au besoin:			

*Indiquer les calculs du surcoût réel par unité dans la case ci-dessous ou en annexe.

5.5 Financement de contrepartie des éléments additionnels qui ne sont pas inclus dans le document de projet (d'après les informations fournies par l'entreprise/le bénéficiaire):

	ÉLÉMENTS	DÉPENSES RÉELLES
1.		
2.		
3.		
TOTAL		
Explications, au besoin:		

SECTION 6: EFFICACITÉ DE LA MISE EN OEUVRE

Étapes du projet	Dates prévues	Durée prévue en mois**	Date réelle	Durée réelle en mois**	Retard en mois
Date d'approbation par ExCom					
Démarrage des activités de projet au niveau du pays, date indiquée par la partie concernée visée à l'art. 5					
Remise de l'entente de subvention au bénéficiaire					
Signature de l'entente de subvention					
Préparation et sollicitation d'offres					
Octroi des contrats					
Livraison des équipements					
Mise en route et premiers essais					
Démarrage de la production sans ODS					
Fermeture et/ou destruction des équipements de référence redondants					
Durée totale jusqu'à l'achèvement*					
Dépôt du rapport d'achèvement					
Explications, au besoin:					

*L'achèvement du projet correspond au démarrage de la production sans ODS et à la destruction des équipements, conformément à la décision ExCom 28/2(a)

**Le nombre de mois requis pour parvenir à l'achèvement de chaque élément

LISTE DES ÉQUIPEMENTS RENDUS INUTILISABLES (la référence)*		MIS EN OEUVRE			
Nom de l'équipement	Description Spécification**	Mode d'élimination ***	Date de l'élimina- tion	Mis en œuvre par :	Certifié par****:

Explications, au besoin, notamment lorsque des fonds approuvés pour modification sont ensuite utilisés pour remplacer les équipements au lieu de les modifier:

****Joindre copie du certificat